

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 13 juillet 2015 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : 63 personnes

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5728**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5729**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5730**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 soit accepté, et ce, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h et se termine à 19h23.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5731**

**AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – MONTÉE PLOUFFE OUEST**

ATTENDU QUE vingt-trois résidents de la montée Plouffe Ouest ont déposé une demande auprès de la municipalité afin que la limite de vitesse soit réduite à 30 km/h et que des panneaux de signalisation *Attention à nos enfants* soient ajoutés afin de rendre ce chemin plus sécuritaire pour les usagers à vélo.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accéder en partie à cette demande en ajoutant des panneaux de signalisation *Attention à nos enfants* ainsi que des panneaux indiquant la limite de vitesse permise, soit 50 km/h.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5732**

**DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les Indicateurs de gestion 2014 préparés par la directrice des services financiers et approuvés par le directeur général.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5733**

**AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES – TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ASCENSION**

ATTENDU la demande de la part d'*Un Québec branché sur le Monde* pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension.

ATTENDU le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L'Ascension).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Écorces, ladite entente.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5734**

**CROIX-ROUGE CANADIENNE**

**CONTRIBUTION ANNUELLE 2015-2016 « SERVICES AUX SINISTRÉS »**

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans son plan de sécurité civile municipale.

ATTENDU QUE la contribution annuelle 2015-2016, couvrant la période d'août 2015 à septembre 2016, est de 410.40 \$ pour une population de 2 736, ce qui représente 15¢ per capita.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer notre contribution annuelle de 410.40 \$ à la Croix-Rouge – Division du Québec.  
GL 02-701-90-970-01.

**ADOPTÉE**

**Abrogée  
le 26 mai 2016  
par la résolution  
2016-05-6085**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5735**

**MATRICULE 9252-20-6165 – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

**LOT 2 941 753 – RUE DES ORMES**

ATTENDU QUE monsieur Elio Cerundolo, propriétaire du matricule 9252-20-6165 portant le numéro de lot 2 677 701, désire acquérir de la municipalité de Lac-des-Écorces une parcelle de la rue des Ormes, lot n° 2 941 753, parcelle correspondant à une lisière de forme triangulaire à partir de la rue St-Joseph sur une largeur approximative de dix-sept pieds (17').

ATTENDU QUE la cession de ladite parcelle de chemin laissera la rue des Ormes toujours conforme à la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal accepte de vendre à monsieur Elio Cerundolo une parcelle de la rue des Ormes, soit une parcelle du lot 2 941 753, au prix de 11.90\$ du mètre carré, taxes en sus.

Il est aussi résolu à l'unanimité que tous les frais d'honoraires d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5736**

**L'ÉCONOMIE SOCIALE : J'ACHÈTE !**

CONSIDÉRANT QUE les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés.

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelle structure organisationnelle et devenant ainsi un important levier de richesse collective.

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable.

EN CONSÉQUENCE, reconnaissant l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et acceptant de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-des-Écorces s'engage, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5737**

**MANDAT À ÉVALUATION D. LÉVEILLÉ, ÉVALUATEUR AGRÉÉ**  
**RÉÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces désire procéder à la réévaluation de toutes ses infrastructures municipales dans le but de déterminer leur valeur de remplacement, et ce, à des fins d'assurances.

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une soumission au coût de 4 380 \$, taxes en sus, d'*Évaluation D. Léveillé, évaluateur agréé.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'entreprise *Évaluation D. Léveillé, évaluateur agréé* afin que soit déterminée la valeur de remplacement actuelle de nos différents bâtiments municipaux (± 20). GL 02-130-00-412-00.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5738**

**RÉGULARISATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UN TERRAIN VENDU À**  
**GRANITE ROSE DE GUÉNETTE LTÉE**

ATTENDU QUE la municipalité a acquis le lot n° 3 605 321 au cadastre du Québec par vente pour taxes le 26 mars 1981.

(Cette vente pour taxes a été inscrite au bureau des droits de la circonscription de Labelle sous le n° 1148, suite à un avis de vente pour taxe dont copie fut publiée sous le n° 1131 au susdit bureau de la publicité des droits.)

ATTENDU QUE par la résolution n° 2014-02-5159, la municipalité de Lac-des-Écorces a accepté de vendre à Granite Rose de Guénette Ltée plusieurs terrains, dont le lot 3 605 321.

ATTENDU QUE suite à l'examen des titres par le notaire Me Véronique Grenier, mandaté par Granite Rose de Guénette Ltée, il appert que le lot n° 3 605 321 dont la municipalité est propriétaire a un titre précaire.

ATTENDU QU' il est donc nécessaire, selon l'avis du notaire, de clarifier le titre de propriété afin que l'acheteur Granite Rose de Guénette Ltée détienne un bon et valable titre de propriété sur ce dit lot.

ATTENDU QUE la seule solution possible afin de clarifier les titres dans une telle situation serait d'obtenir un jugement en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale avant de procéder à la vente de ce lot.

ATTENDU QU' une proposition a été faite de payer en parts égales avec l'acheteur Granite Rose de Guénette Ltée les coûts de cette démarche d'obtention de jugement, soit les frais de notaire plus les déboursés relatifs à l'obtention d'un tel jugement, soit 2 500 \$ plus les taxes et les déboursés judiciaires.

ATTENDU QUE dans une situation similaire, la municipalité n'a défrayé aucun frais pour obtenir un tel jugement, tous les frais ayant été défrayés par l'acquéreur des lots aux titres dits précaires (référence résolution n° 2015-01-5548).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser de défrayer tout frais lié à la régularisation des titres du lot n° 3 605 321 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5739**

**ASSOCIATION RÉGIONALE DES TRAPPEURS LAURENTIDES-LABELLE**  
**SOLLICITATION POUR UN DON DE 50\$**

ATTENDU QUE l'Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle sollicite l'ensemble des municipalités du territoire pour un don de 50\$ dans le cadre d'un programme pour les jeunes qui vise principalement à prévenir le décrochage scolaire dans un contexte d'éducation et de sensibilisation par rapport à la faune et à l'environnement.

ATTENDU QUE les fonds recueillis auprès des municipalités participantes serviront à donner la chance à plus d'une dizaine de possibles décrocheurs ou jeunes en difficulté d'apprentissage de découvrir cette activité à condition qu'ils poursuivent leurs études.

ATTENDU QUE ce programme s'étend sur une période de quatre ans afin d'assurer le suivi des bienfaits sur les jeunes, ce qui implique aussi un don pour les trois prochaines années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accéder à cette demande de don considérant que cette dépense n'est pas prévue au budget 2015. Cependant, nous invitons l'Association à déposer toute future demande auprès de la municipalité vers le mois d'octobre de chaque année, soit un peu avant l'établissement du prochain budget.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5740**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE**

ATTENDU QU' un des journaliers de voirie est en arrêt de travail temporaire dû à une blessure.

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à l'embauche de monsieur Steve Paiement à titre de salarié temporaire pour combler les besoins du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général d'embaucher monsieur Steve Paiement à titre de journalier temporaire au sein du service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5741**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER**

ATTENDU QUE le 11 juin dernier, la municipalité affichait à l'interne un poste de journalier régulier saisonnier pour le service des travaux publics suite au départ à la retraite d'un des journaliers.

ATTENDU QUE monsieur Simon-Pier Gaudreault s'est porté candidat pour ledit poste, et ce, dans les délais requis.

ATTENDU QUE Monsieur Gaudreault a été embauché à titre de journalier temporaire le 20 mai 2014 considérant son engagement à obtenir son permis de conduire classe 3.  
Résolution n° 2014-05-5292.

ATTENDU QU' en date de ce jour, Monsieur Gaudreault a quasi terminé sa formation, et qu'il aura par la suite à réussir son examen auprès de la SAAQ afin d'obtenir sa classe 3.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Simon-Pier Gaudreault à titre de journalier régulier saisonnier au sein du service des travaux publics dès qu'il aura obtenu son permis de conduire classe 3.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5742**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE RÉTRO-EXCAVATRICE RÉGULIER SAISONNIER**

ATTENDU QUE le 3 juin dernier, la municipalité affichait, à l'interne comme à l'externe, un poste de journalier et opérateur de rétro-excavatrice régulier saisonnier pour le service des travaux publics suite au départ définitif de notre opérateur.

ATTENDU QUE vingt-deux personnes se sont portées candidates pour ledit poste, et ce, dans les délais requis.

ATTENDU QU' un comité de sélection a étudié chacun des curriculums vitae reçus.

ATTENDU QUE finalement, le directeur général a procédé à l'embauche de monsieur Benji Paré à titre de journalier et opérateur de rétro-excavatrice, dont le statut est celui de personne salariée à l'essai selon l'article 3.01 b de la convention collective, pour combler les besoins du service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général d'embaucher monsieur Benji Paré à titre de journalier et opérateur de rétro-excavatrice à l'essai sein du service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5743**

**LACASSE ÉLECTRIQUE INC. – 2<sup>E</sup> PAIEMENT PARTIEL**

ATTENDU QUE Lacasse électrique inc. procède actuellement à la modernisation de l'éclairage public de l'ensemble de la municipalité.

ATTENDU QU' un premier paiement partiel de 30 546.97 \$ (26 568.36 \$ + 1 328.42 \$ + 2 650.19 \$) a été effectué le 19 mai dernier. Facture #2585 datée du 4 mai 2015. Résolution 2015-05-5666.

ATTENDU QU' un deuxième paiement partiel de 29 893.50 \$ (26 000.00 \$ + 1 300.00 \$ + 2 593.50 \$) est demandé. Facture #2586 daté du 30 juin 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 14 946.75 \$ (13 000.00 \$ + 650.00 \$ + 1 296.75 \$) maintenant, soit 50% de la facture #2586 et de payer l'autre 50% lors du paiement final lorsque les travaux seront complétés et approuvés par le surintendant des travaux publics.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5744**

**AUTOMATION R.L. INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**PROBLÈME DE COMMUNICATION – STATIONS EAU POTABLE**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #6560 au montant de 2 362.19\$, taxes incluses, et datée du 11 juin 2015 à Automation R.L. inc. pour l'intervention de M. Duhamel concernant le problème de communication avec les stations d'eau potable suite au remplacement du commutateur ML018 par le technicien informatique de la MRC d'Antoine-Labelle lors de la maintenance effectuée sur le réseau de fibre optique le 5 juin dernier. GL 02-412-00-444-00 et GL 02-413-00-444-00.

Il est aussi résolu de refacturer cette dépense à la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5745**

**BÉLANGER ÉLECTRONIQUE INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**PROBLÈME DE COMMUNICATION – STATIONS EAU POTABLE**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement total de 1 006.04 \$, taxes incluses, à Bélanger Électronique inc. pour les interventions de Pierre Martin concernant le problème de communication avec les stations d'eau potable suite au remplacement du commutateur ML018 par le technicien informatique de la MRC d'Antoine-Labelle lors de la maintenance effectuée sur le réseau de fibre optique le 5 juin dernier. GL 02-412-00-414-00.

11 juin 2015	Facture #121749	344.93 \$
12 juin 2015	Facture #121797	551.88 \$
19 juin 2015	Facture #121756	109.23 \$

Il est aussi résolu de refacturer cette dépense à la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5746**

**RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT**

**DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES**

**TROISIÈME VERSEMENT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS**

ATTENDU QUE N. Sigouin Infra-conseils procède à la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées pour un montant forfaitaire de 21 175 \$, taxes en sus, suite à la probation de la programmation partielle TECQ 2014-2018; résolution 2015-03-5598.

ATTENDU QU' un premier versement de 4 445.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 22 avril dernier; résolution 2015-04-5635.

ATTENDU QU' un second versement de 3 586.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 26 juin dernier; résolution 2015-06-5709.

ATTENDU QU' un troisième versement de 5 970.00 \$, taxes en sus, est demandé pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2015 (facture #160 datée du 30 juin 2015).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 5 970.00 \$, taxes en sus, à N. Sigouin Infra-conseils; GL 23-051-12-710.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5747**

**BÉLANGER ÉLECTRONIQUE INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT  
INSTALLATION DE 4 CAMÉRAS AU DÔME UNIPRIX**

ATTENDU QUE le 11 août 2014, par la résolution 2014-08-5387, le Conseil municipal mandatait Bélanger Électronique inc. de procéder à l'installation de quatre caméras supplémentaires au dôme Uniprix – Prix soumission : 1 820.00\$ taxes en sus.

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués les 3 et 4 juin derniers et que les coûts réels s'élèvent à 3 067.11 \$, taxes en sus, dû à l'installation de câbles souterrains.

3 juin 2015	Facture #121720	1 484.12 \$
4 juin 2015	Facture #121530	66.85 \$
4 juin 2015	Facture #121798	1 516.14 \$

ATTENDU QUE nous nous retrouvons donc avec une dépense non budgétée de 1 247.11 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement total de 3 067.11 \$ à Bélanger Électronique inc. et d'affecter la différence, soit 1 247.11 \$, taxes en sus, au surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5748**

**RELOCALISER TERRAIN DE PÉTANQUE + CONSTRUIRE ABRI SOLEIL**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la relocalisation de seulement un terrain de pétanque derrière le terrain de tennis, ainsi que la construction d'un abri soleil pour les joueurs. GL 02-701-50-522-00.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5749**

**INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DANS LE STATIONNEMENT DU  
CHALET DES PATINEURS**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'installation d'une lumière dans le stationnement situé en face du Chalet des patineurs du 245, rue de la Montagne. GL 02-340-00-521-00.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5750**

**FESTIVAL COUNTRY RANCH EL-BEN  
AUTORISATION ROULOTTES CAMPING ET ACTIVITÉS ÉQUESTRES**

ATTENDU QUE madame Marlyn Bazinet, coordonnatrice d'évènements, a déposé à la municipalité au nom du Festival Country Ranch El-Ben une demande d'autorisation d'utiliser une partie du terrain situé au 783, route 311 Nord à Lac-des-Écorces pour fins d'utilisation de camping et la tenue d'activités équestres dans le cadre de la 37<sup>e</sup> édition du Festival Country Ranch El-Ben.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation respecte la réglementation municipale et la décision de la CPTAQ.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accéder à cette demande et d'autoriser l'émission d'un permis pour l'installation de roulottes temporaires, et ce sans frais, ainsi que la tenue d'activités équestres dans le cadre du 37<sup>e</sup> Festival Country Ranch El-Ben qui se tiendra les 24, 25 et 26 juillet, le tout conformément aux articles 5.3.4.3, 8.4 e) et 8.9.5 b) et c) du règlement numéro 40-2004 relatif au zonage, sur une partie du lot 3 314 041, matricule 9659-26-7090, zone A-07, au 783, route 311 Nord.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5751**

**ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION**

**BRIS DE CONTRAT**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 660 \$ à *Éditions Média Plus communication* pour bris de contrat (résolution 2015-06-5724). GL 02-190-00-341-00.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5752**

**CARTE QUAD HAUTES-LAURENTIDES 2015-2016**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne prendre aucun plan de visibilité pour la Municipalité dans la Carte Quad Hautes-Laurentides 2015-2016, car aucune somme d'argent n'est prévue à cet effet au budget 2015.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5753**

**AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE JUIN 2015**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de juin 2015 pour un montant brut de 80 978.61 \$ ainsi que les dépenses du mois de juin 2015 pour un montant de 192 353.14 \$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h45 et se termine à 20h23.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5754**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h23.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand, maire

\_\_\_\_\_  
Jean Bernier, directeur général et sec.-trésorier